

L'an deux mil seize, le quinze décembre à dix-neuf heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Claude MICHEL, Maire.

Présents : MM Claude MICHEL, Liliane FOLLAIN, David MICHEL, Josette LECOINTE, Mauricette JUBERT, Daniel GOUCHET, Freddy PETIT, Stéphane DUMONTIER, Patricia PEZET

Absents excusés : Maité ROUILLET (donne pouvoir à Liliane FOLLAIN), Nathalie DELIQUE (donne pouvoir à David MICHEL), Laurent MOREL

Absents : Antoine ORNANO, Nicolas BAUSSARD, Alfred BETHEMBOS

Secrétaire de séance : Josette LECOINTE

Pas de remarque sur le compte rendu de la précédente réunion

COMMUNAUTE DE COMMUNES AUMALE - BLANGY

M. le Maire donne lecture du projet de statuts de la nouvelle communauté de communes. L'ensemble du Conseil municipal n'a objecté aucune remarque. Après délibération, le projet de statuts de la communauté de communes Aumale-Blangy est retenu à l'unanimité.

PLAN D'ACCES AU DROIT

Considérant la délibération du Conseil Communautaire du 17 Octobre 2016 autorisant Madame la Présidente à lancer la consultation des communes adhérentes à la Communauté de Communes du Canton d'Aumale, afin de modifier ses statuts, et après avoir entendu Monsieur le Maire exposer à l'assemblée municipale l'intérêt pour les administrés d'avoir un point d'accès au droit (huissier, notaire et avocat), le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité à la modification des statuts de la Communauté de Communes du Canton d'Aumale en ajoutant un article libellé comme suit :

« 3.3 Mise en place et gestion d'un Point d'Accès au Droit (P.A.D.) »

CANTINE SCOLAIRE CHANGEMENT DE FOURNISSEUR

Après quelques soucis (erreurs commandes...) avec le fournisseur actuel de repas, « cuisine évolutive », le commercial de « la Normande », un fournisseur de repas de Saint Nicolas d'Aliermont, a rencontré Mme FOLLAIN pour lui exposer les méthodes de fabrication des repas (cuisine traditionnelle et produits locaux) et de livraison. Suite à ce rendez-vous instructif un devis a été transmis, incluant une formation obligatoire pour le personnel et des tarifs compétitifs.

Après délibération, l'ensemble du Conseil municipal décide de retenir « La Normande » en tant que futur fournisseur de repas pour la cantine scolaire, et charge M. le Maire de faire les démarches nécessaires.

CONTROLE SANITAIRE CANTINE SCOLAIRE

Lors de la précédente réunion, un conseiller avait reproché à M. le Maire d'employer des agents incompetents et avait menacé de le dénoncer, ce qui a été fait (cela est déplorable s'indigne M. le Maire). Il y a donc eu un contrôle sanitaire à la cantine, ce qui n'est pas sans conséquences, car dans une cantine scolaire il ne doit pas y avoir d'autres activités. En attendant de trouver un autre lieu de cantine, l'agent de restauration est inscrite à plusieurs formations obligatoires et le nécessaire sera fait afin d'améliorer les autres points négatifs du compte rendu de l'inspection.

DEPASSEMENT HORAIRES GARDERIE

Mme FOLLAIN informe le Conseil, que plusieurs familles ne respectent pas les horaires de fin de garderie (18h30, ou 12h30 le mercredi). Afin de remédier à ce désagrément, le Conseil municipal décide, après délibération, d'appliquer une pénalité de 3 € en cas de dépassement des horaires de fin de garderie.

DEVIS TRAVAUX LOGEMENTS

M. le Maire présente deux devis :

- Pour le logement de l'école : devis de Bruno POULET pour une porte d'entrée : 5 589.74 € TTC
- Pour le logement de M. LANNEL : devis de Stéphane DARIER pour un WC à l'étage : 380 € TTC

Après en avoir délibéré, la majorité des membres du Conseil municipal accepte ces devis.

MONUMENT AUX MORTS

M. le Maire présente un devis des pompes funèbres LEFEBVRE pour la réfection des lettres sur les quatre faces du monument aux morts, pour un montant de 4 312 € TTC. Il propose d'établir un dossier de demande de subvention auprès du ministère de la défense.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte cette proposition sous réserve d'obtenir une subvention.

SONORISATION DE L'EGLISE

La sonorisation de l'église ne fonctionne plus, M. FOULON affirme que certains la dérègle et l'abîme lors des différentes cérémonies. M. le Maire pense qu'il vaut mieux en acheter une autre compte tenu de la vétusté du matériel. Il en profite pour rappeler que lors des accords sur la séparation de l'Eglise et l'Etat en 1905, le propriétaire désigné des murs est l'Etat, donc la Commune, et le locataire à titre gratuit est l'Eglise Catholique et ses fidèles. Il n'a pas été fait état de l'éclairage et du chauffage, encore moins de la sonorisation, qui sont à la charge de l'Eglise Catholique et non de la Commune, car dans un pays dit laïque cela est interdit. Cependant, comme dans beaucoup de Commune la municipalité de Criquiers participe à la vie de son Eglise.

TELETRANSMISSION DES ACTES SOUMIS AU CONTRÔLE DE LEGALITÉ

Mme FOLLAIN expose le fait qu'il est désormais possible d'envoyer de manière dématérialisé tous les actes soumis au contrôle de légalité (délibérations municipales, arrêtés du Maire, documents d'urbanismes...) et propose au Conseil municipal de s'engager dans cette démarche. Celui-ci, à l'unanimité et après en avoir délibéré :

- décide de procéder à la télétransmission des actes au contrôle de légalité ;
- décide de retenir le Conseil départemental de la Seine-Maritime pour être le tiers de télétransmission ;
- donne son accord pour que le maire signe le contrat d'adhésion aux services demat76 du Conseil départemental de la Seine-Maritime pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité;
- donne son accord pour que le maire signe la convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité avec la Sous-préfecture de Dieppe, représentant l'Etat à cet effet ;

Afin de rendre possible cette télétransmission, la Mairie doit faire l'acquisition d'un certificat et d'une signature électroniques (obligatoires) pour sécuriser ces envois. Sachant qu'ils pourront également être utilisés pour les échanges avec la DGFIP et Sylae (contrats aidés). Trois éditeurs de certificats sont présentés, après délibération l'ensemble du Conseil municipal décide de retenir Chambersign.

NOEL COMMUNAL

M. le Maire invite l'ensemble des Conseillers à assister au spectacle de Noël et à la distribution des jouets. Il en profite pour proposer au Conseil municipal qu'à partir de Noël 2017, tous les enfants de la Commune scolarisés ou non, de 0 à 10 ans, pourront avoir un bon d'achat pour un jouet. Le Conseil municipal est d'accord à l'unanimité avec cette proposition.

CONSTRUCTION D'UNE HABITATION

M. le Maire informe qu'il est de la responsabilité des élus de subvenir aux besoins des administrés et propose de faire construire une habitation décente dans le but de la louer à une famille de la Commune ayant 9 enfants. De plus, sachant qu'après la vente du presbytère la Commune a acheté deux terrains constructibles, un servira à la construction de cette maison et l'autre sera vendu. Une partie du projet sera financée par cette vente et l'autre partie par un emprunt sur 15 ans qui sera remboursé par les loyers.

M. le Maire propose un vote à bulletins secrets. Le résultat est : 10 voix pour et 1 blanc. Le projet est donc retenu à la majorité du Conseil municipal et un appel d'offres sera réalisé rapidement.

TRAVAUX DE COUVERTURE A PREVOIR

M. le Maire fait remarquer que les toitures de l'église et du logement de M. et Mme LANNEL sont très abîmées, ainsi que les gouttières de la salle des fêtes. Afin d'éviter que cela empire, il propose de réaliser des devis pour la réfection de ces trois sites.

Après en avoir délibéré, la majorité du Conseil municipal est favorable et charge M. le Maire d'obtenir des devis. De plus, concernant l'église, le Conseil municipal décide de réaliser des demandes de subventions.

AUGMENTATION TAXES COMMUNALES

Afin de prévoir le budget 2017, vu la baisse des dotations et vu qu'il y a encore beaucoup de travaux à réaliser (les toitures de l'église, du logement de M. et Mme LANNEL, l'accès des divers lieux publics aux PMR, la voirie, etc.), M. le Maire propose d'augmenter légèrement les taxes communales de 5%. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal est favorable à l'unanimité à cette proposition.

Il en profite pour revenir sur les subventions versées aux associations pour 2017.

SUBVENTIONS ASSOCIATION

M. le Maire propose de reconduire la plus part des subventions, sauf, celle des Anciens Combattants et Souvenir Français qui ont de bonnes réserves financières et pas de projets, hormis, un repas ou un voyage gratuit pour les adhérents ce qui ne sont pas, du point de vu de M. le Maire, des animations à intérêt communal. Ainsi que celle du Comité des Fêtes qui sera minorée compte tenu qu'ils ont organisé 4 lotos en bénéficiant de la gratuité de la Salle des Fêtes.

De plus, M. le Maire se dit très attristé de voir que ces deux associations se sont accordées pour le discréditer dans la presse locale.

Après une longue discussion le Conseil municipal, à la majorité, accepte la répartition suivante pour les subventions communales aux associations :

- Football Club = 2 000 €
- Coopérative scolaire = 1 000 €
- Sports et Loisirs = 300 €
- Anciens combattants = 0 €
- réserve subvention exceptionnelle = 1 000 €
- Comité des Fêtes = 1 000 €
- Club des cheveux blancs = 300 €
- Les Petits Criquiérois = 300 €
- Criquiers Mains Vertes = 0 €

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Suite à la réclamation des riverains de la RD8 aux Anthieux, David MICHEL, Adjoint au Maire, a rencontré le responsable de la Direction des Routes sur place qui va étudier ce qui pourrait être fait. Le contrôle de vitesse réalisé à cet endroit n'a pas révélé de vitesse excessive. Dans un premier temps un passage pourrait être matérialisé afin de sécuriser les piétons.
- Suite à des réclamations sur la taxe d'habitation sur les logements vacants, M. le Maire s'est renseigné, effectivement une délibération a été prise en 2007 pour instaurer cette taxe aux logements vacants depuis plus de 5 ans. Aujourd'hui la loi a ramené ce délai à 2 ans. Le principe est d'inciter les propriétaires à louer ou vendre leurs maisons inoccupées afin de dynamiser la Commune

Fin de la séance à 21 heures 30 minutes

Le Maire, Claude MICHEL	Les Adjoints, Liliane FOLLAIN	David MICHEL	Josette LECOINTE
----------------------------	----------------------------------	--------------	------------------

Les Conseillers, Freddy PETIT	Stéphane DUMONTIER	Mauricette JUBERT	Patricia PEZET
----------------------------------	--------------------	-------------------	----------------

Daniel GOUCHET	Nathalie DELIQUE	Maité ROUILLET
----------------	------------------	----------------